



**Fondation Suisse d'Education pour
l'Environnement (FEE)**

Monbijoustrasse 31

3011 Berne

Tél.: 031 370 17 70 (secrétariat)

E-mail: info@sub-fee.ch

FONDS POUR PROJETS SCOLAIRES EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

CHECK-LISTE DE CRITERES

Selon quels critères les projets sont-ils évalués?

Les projets qui répondent aux **conditions d'admission** tels que définies dans **l'Aide-mémoire** peuvent soumettre leur candidature pour obtenir un soutien financier. La décision finale concernant l'octroi du soutien est prise par les responsables du Fonds et est basée sur une grille **de critères de sélection**. La liste de critères a été conçue comme une aide à l'orientation et à la réflexion lors de la phase conceptuelle de votre projet. Cette liste de critères est ouverte et pourra être appliquée de manière flexible à chaque projet.

La décision d'octroi d'un soutien à un projet se fera sur la base des critères suivants:

a) Le projet s'oriente au minimum sur un des objectifs d'apprentissage suivants:

- Développer une approche sensorielle de l'environnement
- Développer l'esprit critique et la capacité d'analyse
- Développer des dispositions à l'autonomie, à l'engagement et à la prise de responsabilité
- Clarifier et renforcer l'acquisition de valeurs (solidarité, respect, tolérance, etc.)
- Acquérir des connaissances dans le domaine de l'environnement et en saisir la complexité
- Relier le projet à une problématique environnementale locale et/ou régionale et intégrer la notion de proximité du lieu de vie de l'apprenant.
- Encourager l'ouverture de l'école sur l'extérieur et le développement de partenariats nouveaux avec des acteurs extra-scolaires.
- Favoriser la participation active des élèves à travers un projet concret.
- Favoriser le travail interdisciplinaire à l'école.

b) Le projet répond aux standards actuels en terme de méthodologie et de pédagogie

- Prise en considération de la réalité scolaire
- Acquisition de compétences en résolution de problèmes
- Développement de pratiques et d'approches pédagogiques efficaces, éprouvées et diversifiées

c) Le projet vise un impact à long terme et est développé selon les critères de la durabilité

- Le projet dispose d'un espace temps suffisant pour sa réalisation
- Le projet permet une pérennisation de l'activité au sein de l'école et/ou un transfert à d'autres établissements scolaires (valeur d'exemple).
- Le projet respecte les principes du développement durable en y intégrant la dimension sociale, économique et environnementale.
- Les résultats et les effets du projet sont valorisés et évalués.